

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 45 (1957)

**Heft:** 849

**Artikel:** Anne ma soeur Anne, ne vois-tu rien venir ? : réflexion sur la 13me sessions de la commission des Droits de l'Homme

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-268992>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconex

Organe officiel

des publications de l'Alliance  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien . . . . . 8.—

Le numéro . . . . . 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

A LA MÉMOIRE  
D'ELISA SERMENT  
JADIS MEMBRE DE NOTRE  
COMITÉ.

Il suffit, pour avoir  
fait du bon ouvrage,  
de s'être donné humai-  
nement toute sa vie.  
Quand on a semé le  
mieux et le plus possi-  
ble, on peut s'en aller  
en paix et céder la place  
à d'autres.

Roger Martin du Gard.

## Pensions alimentaires

Notre rédaction a toujours grand plaisir à recevoir des visites d'amies féministes, lorsqu'elles sont de passage à Genève. C'est pourquoi nous ne voulons pas manquer de relater ici l'entretien que nous avons eu, le 15 mai, avec Mme Molly Mortimer Roberson, de Londres, membre de la « Women's Freedom League » et de la « Married Women's Association ».

— Qu'en est-il de la situation de la femme mariée, en Suisse ? m'a demandé M. Mortimer.

Je lui ai parlé de la situation que l'Association suisse pour le suffrage féminin tente de changer et que je ne décrirai pas ici, nous en avons longuement discuté dans le journal, à propos du questionnaire publié l'an dernier.

— Avez-vous en Angleterre, un projet à l'étude concernant les femmes mariées ? ai-je demandé.

— Le Parlement est saisi d'un projet pour le paiement des pensions alimentaires des femmes qui ont été abandonnées par leur mari. A l'instigation de l'Association des fem-

mes mariées, Miss Joan Vickers, M. P. (député), a proposé une loi qui permettrait d'obtenir que les pensions alimentaires, décidées par les tribunaux, puissent être déduites du salaire du mari, au moment où il le touche. Sans cela, on n'obtient pas qu'il paye ce qu'il doit à sa femme et à ses enfants.

— Il en est de même chez nous, dans de trop nombreux cas, je dois le dire. Ce projet pourra-t-il bientôt être adopté ?

— Nous l'espérons, nous avons eu la chance qu'il vienne en discussion.

— Comment la chance ? Tous les projets ne viennent-ils pas à leur tour en discussion ?

— C'est parfois très long. Les projets déposés sont extrêmement nombreux à la Chambre des Communes. On les place dans une grande urne et on tire au sort ceux qui passeront les premiers.

— Quelle singulière méthode, mais peut-être bien commode, après tout ! Personne ne peut se plaindre d'être mis de côté indûment on n'accuse que le sort.

— A notre grande satisfaction, notre projet est sorti et il doit être discuté en troisième lecture sans doute vendredi 17 mai. Nous approchons du but.

— A ce sujet que se passe-t-il dans votre pays ?

— En Suisse, dans certains cantons, les organismes d'assistance publique ont des moyens administratifs qui leur permettent de récupérer les sommes que les mauvais payeurs négligent de verser à leur famille abandonnée, mais ailleurs, c'est moins facile et à Genève, loin de progresser, le système a rétrogradé. Les organes d'assistance ne peuvent plus agir.

Maintenant, c'est la femme elle-même qui doit porter plainte en justice, ce qu'elle répugne à faire. Et, si on emprisonne son mari, qu'il perde son gagne-pain, il devient insolvable et elle n'est pas plus avancée.

Je souhaite donc bon succès au projet de loi de Miss Vickers et à sa rapide mise en application.

— Le gouvernement donnera sans doute des facilités. Les maris mauvais payeurs ne seront plus emprisonnés, leur femme et leurs enfants recevront ce dont ils ont besoin pour vivre et l'assistance publique épargnera des millions de livres, qui vont à soutenir les femmes et les enfants abandonnés et à entretenir des coupables en prison.

— Il ne nous reste plus qu'à voir la mise en pratique de la convention internationale qui permettra d'atteindre les maris mauvais payeurs qui se sont réfugiés à l'étranger, afin d'échapper à toute poursuite.

Et celles qui n'en ont pas ?

Néanmoins, ce n'est pas pour demain, ras-surons-nous provisoirement.

Du moins restera-t-il un témoignage tangible du labeur énorme accompli par ces armées d'employées, pour les archéologues des temps futurs ? qui pourraient attester qu'il fut un âge, l'âge du papier, où la civilisation fut maintenue en marche par des mains féminines ?

Las, non ! On nous annonce la disparition, plus prochaine que l'avènement de l'automatisation, des montagnes de papiers et des dosiers écrasants : le micro-film remplace de plus en plus la paperasse. On photographie les lettres et leur réponse, les rapports, les comptes, tous les documents, sur des microfilms, le dossier le plus imposant disparaît tout entier dans un dé à coudre et cela tient sur une matière si fragile qu'elle ne défera pas les siècles, comme les tablettes d'argile trouvées à Mari.

**Floriane** Institut pédagogique privé  
Pontaise 15 — LAUSANNE  
Nouvelle direction: E. PIOTET Tél. 24 14 27  
● Formation de gouvernantes institutrices pour familles suisses et étrangères  
● Préparation d'assistantes pour Hôpitaux d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.  
● Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

## Anne ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?

Réflexions sur la 13me session de la commission des Droits de l'Homme

Nous ne pouvons qu'approuver le « Mouvement féministe » de ne pas laisser l'intérêt flétrir pour l'ONU, malgré le découragement compréhensible provoqué par sa carence. Mais nous comprenons aussi que plus d'une association féminine, jouissant du statut consultatif se soit demandé s'il était décent d'envoyer des représentants à la Commission des droits de l'homme, pour sa 13me session, à Genève.

« Les organisations privées n'ont pas pour rôle d'emboîter le pas aux gouvernements, mais d'éclairer l'opinion à l'avant-garde » disait Sir Robert Cecil, jadis président des associations pour la Société des Nations.

La 13me session de la Commission a-t-elle pu dissiper en quelque mesure cette déception ? qu'en est-il des points principaux à l'ordre du jour ?

Le projet de *Déclaration des Droits de l'enfant* fut renvoyé aux Etats membres pour examen, la *sauvegarde contre l'arrestation ou la détention arbitraire*, est renvoyée à la prochaine session,

la *liberté d'information* est transmise à un comité spécial chargé d'examiner toutes les recommandations et décisions adoptées précédemment et, le cas échéant, il devra recommander des mesures de mise en œuvre.

Le *droit d'asile* qui pose aujourd'hui des problèmes si dramatiques pour des dizaines de milliers de personnes, est envoyé aux gouvernements pour observations...

Enfin, la Commission siégeant à huis-clos, a pris acte de la distribution d'une Liste de communications, transmises par le secrétaire général de l'ONU. Sous cette dénomination se cachent pudiquement les plaintes sur la violation des libertés individuelles qui affluent constamment au siège des Nations Unies et ne reçoivent qu'un accusé de réception.

Pourquoi le bilan nous semble-t-il maigre ? est-ce la faute des membres des commissions ? d'une résistances gouvernementales ? d'une mauvaise volonté des uns ou des autres ? Certainement pas.

Cette carence s'explique indubitablement par la structure actuelle de l'Organisation.

A l'origine, les Nations Unies comptaient 50 Etats membres, elles sont maintenant 80, enrichies surtout de pays dont la démocratie est plutôt verbale ou de pure façade. Sur les 80 membres, 60 ont un régime de dictature

et plusieurs connaissent encore l'esclavage en tant qu'institution légale. Il est difficile de faire œuvre constructive dans ces conditions.

Heureusement l'ONU et surtout quelques-unes de ses organisations spécialisées ont des résultats beaucoup plus réjouissants à leur actif.

T. Hauchmann.

### Difficultés au sujet des Droits de l'Enfant

On est en train d'élaborer une charte des droits de l'enfant, sur le plan international. Voilà bien un sujet sur lequel il devrait être facile de s'entendre. Lorsque la Commission des Droits de l'Homme a repris cette étude qui était restée en chantier depuis 1950, on pouvait croire qu'il suffisait de s'y mettre pour aboutir. Qui en effet, ne comprendrait que, parmi les êtres humains, l'enfant a besoin d'être protégé ? Il est physiquement faible, il faut le soutenir, lui permettre de se développer librement et harmonieusement, il faut veiller à sa santé, à son éducation, à son instruction ; il ne doit pas être exploité (et certes il le fut, au cours des âges !) il doit avoir sa part de loisirs et de discipline.

Mais déjà quand on parle de l'éducation, des opinions divergent : les parents doivent-ils être tout puissants et l'Etat doit-il protéger l'enfant contre la tyrannie de certains parents ? L'idéologie politique doit-elle l'emporter sur les convictions des parents ?

Il se pose ainsi une foule de questions qui ralentissent les travaux, quoi qu'on fasse.

Toutefois, à cette 13me session de la Commission des droits de l'Homme (1er-27 avril 1957), ce n'est pas sur ces points de doctrine que les dix-huit membres de la commission ont buté. C'est contre le cas de l'enfant illégitime.

Nous ne pouvons résumer ici tout ce que les délégués ont dit sur ce sujet. L'enfant illégitime est, de sa naissance à sa mort, la victime d'une situation déplorable, comment lui rendre un statut normal ?

Le délégué d'Italie, un remarquable orateur, un professeur de droit réputé, démontre que tout ce que l'on tentait pour donner à l'enfant illégitime une situation familiale égale à celle de ses demi-frères et soeurs, était toujours pris sur les droits de l'enfant légitime. Or, empêtrer sur les droits de l'enfant légitime, c'est affaiblir les bases de la famille et la famille est la cellule de base des sociétés.

(suite en page 2)

## L'Alliance de Sociétés féminines suisse a siégé à Lugano (4-5 mai 1957)

Nos abonnés ont pu trouver dans « Femmes Suisses » du 18 mai, un aperçu général de l'Assemblée de Lugano. Mais il convient de revenir sur certains points de l'ordre du jour qui méritent un rappel un peu plus détaillé.

### A travail égal, salaire égal

C'est Mme A. Ringling, dr jur., qui présente l'étude du rapport du Conseil fédéral, sur l'égalité de rémunération entre les deux sexes. Ce rapport répond à un postulat, accepté par les Chambres en 1953 et examine le problème.

L'examen de la situation actuelle révèle que le 60 % des salariées sont des ouvrières ; 70 % de celles qui travaillent professionnellement sont célibataires, 47 % ont moins de

30 ans. Malgré l'augmentation de la population, le nombre absolu de celles qui gagnent leur vie ne s'est guère modifié, leur proportion diminue donc. La moyenne des salaires féminins a passé de 50 à 65 % de la moyenne des salaires masculins. On apprécie ainsi d'une rémunération plus équitable du travail de la femme. C'est surtout les ouvrières qui ont bénéficié de cette amélioration.

La convention et la recommandation sur l'égalité de salaire adoptées par l'Organisation internationale du Travail en 1951 ne parlent d'un salaire égal que pour un travail de valeur égale. Cette évaluation n'est pas très facile, aussi ne peut-on guère prévoir avec certitude les effets que l'adoption du principe aurait sur l'économie en Suisse. Dans l'hypothèse où l'égalité de salaire provoquerait une hausse des salaires féminins de 5 %, le total des salaires des deux sexes s'élèverait de 1 %, ce qui serait une charge supportable.

Mais les conséquences qui seraient pratiquement nulles dans certaines branches, pourraient en affecter d'autres sérieusement.

L'administration fédérale s'efforce de plus en plus de ranger dans la même classe de traitement, les fonctionnaires des deux sexes qui accomplissent un travail de valeur égale, on tendra de mieux en mieux vers la satisfaction de cette revendication féminine.

On remarque aussi que, depuis quelques années, des femmes plus nombreuses ont accédé aux postes supérieurs.

(suite en page 2)

**EXTRAIT VITAMINEUX**  
**Bévita**  
Pour assaisonner et tartiner

**LEVURE VITAMINEUSE**  
**Bévita**  
sous contrôle de l'Institut des vitamines

**BUFFET CORNAVIN**  
E. L. NIEDERHAUSER

*En prévision des débats aux Chambres Fédérales puis dans l'opinion publique au sujet du Message du Conseil fédéral, l'Association suisse pour le suffrage féminin recueillera des signatures pour appuyer son action en diffusant cet appel, grâce à ses membres.*

# APPEL

Mesdames et Messieurs,

L'idée de l'égalité politique des hommes et des femmes a fait de grands progrès ces derniers temps en Suisse. Des consultations féminines ont montré clairement et de façon frappante que les femmes de notre pays sont décidées à exercer leurs droits et à assumer les responsabilités des citoyens actifs. D'autre part, des votations populaires — en particulier la dernière votation de Berne — ont prouvé que le nombre des hommes prêts à accomplir cet acte de justice à l'égard des femmes, a beaucoup augmenté. Dans les meilleurs intellectuels de toute la Suisse, des voix s'élèvent de plus en plus, pour demander que cesse le malaise provoqué par la privation des droits politiques qui pèse encore sur les femmes. Le Conseil fédéral lui-même, à la fin de son Message de février 1957, conclut « qu'il faut accorder aux femmes suisses, en matière fédérale, exactement les mêmes droits politiques qu'aux hommes ».

Nous ne pouvons plus, en notre qualité de « plus ancienne démocratie du monde », obliger les femmes à payer des impôts comme les hommes, leur laisser la charge de responsabilités en matière civile et économique, les enrôler dans le service de la défense du pays, et leur refuser le droit de collaborer à la formation et au développement de tous ces droits et obligations.

Il est aussi contradictoire de collaborer aux institutions créées par l'Organisation des Nations Unies, en particulier à l'UNESCO, et en même temps ne faire aucun cas du principe fondamental posé par l'ONU qui proclame l'égalité des êtres humains sans distinction de race, de langue, de sexe et de religion.

Et surtout : il est temps pour nous d'appliquer le principe de notre constitution qui prévoit que tous les Suisses sont égaux devant la loi et de cesser d'écartier de cette égalité la moitié des « Suisses ».

Le principe même du suffrage féminin est aujourd'hui devenu évident. Son introduction en Suisse n'est qu'une question de temps. C'est ainsi que l'on entend s'exprimer chaque jour de nombreuses personnes dans le public.

Cependant, la réalisation de ce principe évident ne viendra pas toute seule. Même s'il s'agit d'une question de temps, elle ne doit pas être abandonnée au « laisser aller, laisser faire ». Comme pour toutes les questions il faut, en démocratie, la participation de tout le peuple pour aboutir. Il faut que l'on s'occupe de la question, qu'en l'explique et qu'en la fasse comprendre à la masse des citoyens.

C'est pour ce motif, Mesdames et Messieurs, qu'en collaboration avec l'Association suisse pour le suffrage féminin, nous faisons appel à toutes les femmes et à tous les hommes qui partagent nos idées de justice et d'égalité. Ce qu'il faut aujourd'hui c'est que **le plus grand nombre possible de Suisses et de Suisses affirment publiquement qu'ils sont partisans de l'égalité politique des femmes.**

Nous vous serions donc reconnaissants si vous vouliez bien signer la déclaration ci-incluse et nous la retourner en nous autorisant à faire connaître au public que vous l'avez signée. Vous déclarerez, par votre signature, que vous estimez nécessaire et équitable que le suffrage féminin soit introduit en Suisse.

Nous ne vous demandons rien de plus. Nous sommes certains que beaucoup de citoyens qui sont encore hésitants aujourd'hui, seraient entraînés à réclamer la suppression de l'inégalité politique de la femme s'ils savaient que vous-même, et d'autres Confédérés très nombreux, appuiez cette idée.

Ainsi serait créé un mouvement d'opinion montrant qu'il est inadmissible que la moitié de la population majeure de notre pays reste privée des droits politiques. Cette privation ne peut subsister dans notre démocratie.

En espérant une réponse favorable, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération très distinguée.

Emilio Agostineti, conseiller national  
Elisie Attenhofer, artiste dramatique  
Denise Berthoud, avocate  
Charles Bettens, député  
Marcel Bindt, préfet  
Roger Bonvin, conseiller national  
George Borel, conseiller national  
Walther Bringolf, conseiller national  
Carl-J. Burkhardt, ministre  
Alix Choisy-Necker, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin  
Fernand Cottier, conseiller national  
Sidney de Coulon, conseiller aux Etats  
Eric Descouedres, journaliste  
Gabriel Despland, conseiller aux Etats  
Eugen Dietrich, conseiller national  
Peter Dürenmatt, journaliste  
Rolf Eberhard, journaliste  
Pierre Etienne, pasteur  
Max Gafner, conseiller d'Etat  
Brenno Calli, conseiller d'Etat  
Fritz Giovanoli, conseiller national  
Alois Grendelmeier, conseiller national  
Jean Grossot, conseiller national  
Général Henri Guisan  
Harald Huber, conseiller national  
Alphonse Koechlin, pasteur  
Urs Küry, évêque  
Georges Leuch, ancien juge fédéral

Hedi Leuenberger, présidente du groupe féminin socialiste suisse  
Hermann Leuenberger, conseiller national  
Marie Métrailler, chef d'entreprise artisanale  
Hans Meuli, médecin chef de l'armée  
Riccardo Motta, directeur général de la Banque Nationale Suisse  
Hans Oprecht, conseiller national  
Jean Petrequin, syndic  
Carl Peter, conseiller d'Etat  
Albert Picot, ancien président du Conseil d'Etat de Genève  
Dora Schlatter, présidente de la Fédération suisse des femmes protestantes  
Kurt Schoch, conseiller aux Etats  
Renée de Sépibus, présidente de l'Association valaisanne pour le suffrage féminin  
Ida Somazzi, présidente de « La femme et la Démocratie »  
Georg Sprecher, conseiller national  
Arthur Steiner, conseiller national  
Werner Stocker, juge fédéral  
Arthur Stoll, professeur  
Walter Stucki, ministre  
Paul Vallotton, avocat  
Max Weber, conseiller national  
Louise-C. Wenzinger, présidente de l'Union civique des femmes suisses catholiques  
Max Wullschleger, conseiller d'Etat  
Hans Zbinden, professeur

## Une histoire illustrée du vote des femmes en Angleterre

Les premiers pionniers du suffrage féminin en Angleterre ne réclamaient pas ce droit au nom du progrès de la civilisation, mais afin d'obtenir la restauration de droits anciens. Et ils invoquaient des faits précis prouvant que les femmes ne sont point incapables de s'occuper des affaires publiques : elles peuvent, s'il n'y a pas d'héritier mâle, porter la couronne royale et il fut un temps où les abbesses des grandes communautés religieuses étaient conviées à assister aux premières assemblées du Parlement, au Moyen-Age.

D'autre part, on possède des pièces historiques prouvant que les femmes, grands propriétaires fonciers, avaient leur mot à dire dans l'élection des représentants du peuple.

En 1733 nous dit-on, à une élection de saristain, le candidat recueillit 174 suffrages masculins et 22 suffrages féminins. Tandis que la candidate recueillit 169 suffrages masculins et 40 suffrages féminins, elle fut donc élue, ceci provoqua la protestation de son ad-

versaire qui alléguait que les votes féminins devaient être annulés, et un débat juridique sur ce point fut ouvert qui d'ailleurs ne trancha pas la question.

Des théoriciens exposèrent leurs vues au cours du XVIIIe et du XIXe siècle. L'ouvrage de William Thomson, paru en 1825, ouvre vraiment le débat, c'est la naissance du mouvement suffragiste, quoiqu'il n'eût pas de notoriété. Les arguments que Mme Pankhurst développa cent ans plus tard sont déjà soutenus par Thomson.

Mais ce qui alluma le conflit fut la réforme législative de 1832 où il était stipulé que, dans les nouveaux arrondissements électoraux, qui remplacèrent les anciens, les femmes n'auraient pas de droit de vote. C'était affirmer légalement que le doute ne subsisterait plus sur ce point. Il y eut même un député, Hunt, qui présenta au Parlement, en 1832, une pétition demandant que toute femme célébataire en possession des moyens fi-

On la voit, menue et agile, il y a quelques années encore, prendre sa place dans les nombreux comités dont elle faisait partie. Vivement, elle participait à la discussion, elle était au courant de tant de choses dans les questions féminines. Son avis était toujours sage et juste. Souvent j'ai fait appel à ses lumières quand j'étais présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, elle en connaîtait tous les départements, elle qui l'avait fondée, en 1901, avec quelques membres de l'Union des femmes de Lausanne, de Genève, de Berne et de Zurich. Elle l'a aimée, son Alliance, dont elle fut la première secrétaire puis la vice-présidente. Elle suivait, tous les travaux de ses commissions, faisant partie elle-même de la commissions d'éducation nationale et de la commission d'hygiène. N'était-elle pas justement qualifiée pour cette dernière, elle qui avait fait ses études de garde-malades à la Source et qui avait pratiqué plusieurs années ?

Avec son amie Emma Pieczynska, elle organisait les tâches immédiates de notre grande fédération de sociétés féminines et sa mission future, la mission permanente des femmes dans le monde. Ensemble elles ont lutté pour le féminisme et elles sont mortes toutes deux sans voir la réalisation de leur rêve ! Mais leur exemple survit et sera suivi par celles qui luttent encore et poursuivent leur idéal : Deviens une grande et belle

âme et ne doutait pas qu'un jour les femmes pourraient avoir une armée collective qui dominerait le monde par l'Amour du prochain.

Elle était aimée de tout le monde parce qu'elle ne faisait que du bien autour d'elle. Elle répandit la joie et l'amour dans sa vocation de garde-malade comme dans la vie de tous les jours, lorsqu'une maladie de cœur l'obligea à restreindre ses activités sociales. Aujourd'hui, elle n'est plus, après de longs mois à la clinique Cécil, elle s'est endormie pour toujours, à l'âge de 92 ans. Personne ne l'oubliera et son souvenir nous aidera à poursuivre notre tâche.

**Nous apprenons le décès de Mme Emmeline Forel-Forel, l'article nécrologique paraîtra dans le prochain numéro du « Mouvement ».**

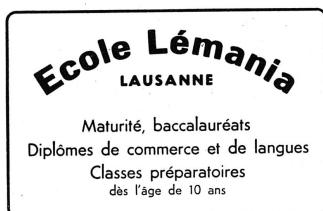
### Droits de l'Enfant

(suite de la page 1)

Il ne faut pas oublier que la Déclaration de Genève, des Droits de l'Enfant, approuvée par la Société des Nations existe — et n'est pas périmée — depuis 1924 et que ses termes devraient s'imposer, dit le rapport « aux peuples du monde aussi fortement aujourd'hui qu'en 1924 ».

On décida donc de renvoyer le projet de Déclaration des droits de l'enfant à la Commission sociale, qui avait rédigé le texte, et qui s'occupait spécialement, comme son nom l'indique, des questions sociales et par conséquent des familles.

Trouvera-t-on des formules plus satisfaisantes auxquelles puissent se rallier la majorité des Etats ? Espérons-le.



nanciers requis d'un électeur, jouisse du droit de vote.

Nous ne voulons pas déflorer, en le résumant, le récit si vivant et coloré de Roger Fulford, contant l'histoire du vote des femmes britanniques. Rien de compassé ou de didactique, mais bien plutôt les séquences d'un film qui ont des titres percutants : « Cette folie perverse et dangereuse, les droits féminins » — « Une question provocante à Churchill » — « La guerre est déclarée aux femmes », etc.

Dans son introduction, l'auteur énumère toutes les sources auxquelles il a puisé, et ceci constitue un répertoire fort précieux pour ceux qui étudient la question. Enfin, un index des personnalités citées, accompagné de dates et de brèves notes, rendra des services fort appréciables. Toutes celles qui lisent l'anglais ne regretteront pas d'avoir acquis ce livre plein de substance.

Roger Fulford — *Votes for Women* — Faber and Faber LTD, Russel Square 22, Londres.

## Elisa Serment



Mlle Serment fut la première femme élue membre du conseil de paroisse de l'Eglise libre de Lausanne, en 1925 ; elle eut l'honneur de commencer, en 1913 la série des conférences académiques, elle parla du Conseil international des femmes dont elle suivait les travaux avec intérêt.

Elle organisa les Journées éducatives de Lausanne, elle fut membre du comité du « Mouvement féministe ». Elle s'occupa beaucoup de la Ligue sociale d'acheteurs, elle fit partie de la Ligue vaudoise contre la tuberculose où elle travailla avec la doctoresse Charlotte Olivier. Toutes deux furent membres de l'Union des femmes de Lausanne.

C'est aussi au nom de ce comité que je rends hommage à Elisa Serment. Elle fut un exemple de bonté, d'amour et de charité.

Adrienne Jeannet,  
présidente de l'Union des femmes  
de Lausanne.

## DE-CI, DE-LA

Mlle Hélène Hauri a été nommée directrice de la « Realschule » des jeunes filles à Bâle.

La romancière et poétesse grisonne bien connue, Tina Truog-Saluz, est décédée à l'âge de 75 ans.

## Protestation contre les armes atomiques

En avril a siégé, à Lausanne, le Comité international permanent des mères qui a voté un certain nombre de résolutions demandant la cessation des essais nucléaires, la réduction des armements, l'étude au Conseil économique et social des Nations Unies des problèmes que pose le changement d'une économie de guerre à une économie de paix.

A Genève, une réception offerte à l'Hôtel Richemond, le 9 avril, permit aux Genevois de faire connaissance de la Secrétaire du comité, Mme Dora Russel, et de quelques autres membres, et d'apprendre le sujet des séances de Lausanne.

Qui ne serait convaincu de la nécessité de cesser les expériences d'armes atomiques ? Toutefois, le Comité permanent des mères cherche à obtenir cette interdiction en attendant l'accord des Etats sur les problèmes que les divers. Nous croyons, pour notre part, que les mères du monde entier, si elles veulent voir aboutir leur supplication, devraient s'atteler immédiatement à proposer des solutions pratiques aux conflits et assurer la sécurité des peuples. Ces démarches politiques et pacifiques doivent être simultanées, sans quoi, on clame dans le désert.

UNE SALLE  
DE BAINS  
1 m<sup>2</sup>

GRASSET  
B. PETZOLD

17, SERVETTE  
TÉL. 33 80 50